

[← AVESNES-FOURMIES \(/REGION/AVESNES-ET-SES-ENVIRONS\)](#)  
[BÉTHUNE - BRUAY \(/REGION/BETHUNE-ET-SES-ENVIRONS\)](#)  
[BOULOGNE-SUR-MER\\_> \(/REGION/BOULOGNE-ET-SES-ENVIRONS\)](#)

# Lestrem: six mois de sursis requis contre Christophe Roquette pour délit d'achat de voix

Christophe Roquette, ex-administrateur de la méga-entreprise éponyme, comparait ce jeudi devant le tribunal de Lille pour délit d'achat de voix. Le ministère public a requis une condamnation. Le délibéré sera rendu le 27 janvier.

Mélanie Cottrez | Publié le 18/11/2021 , mis à jour à 23h37

**f** Partager **t** Twitter





*financières de ce projet de fusion ».*

« *Une fanfaronnade, liée à la fatigue* », justifie l'homme de 66 ans, qui nie toute malversation. S'il a changé d'avis entre la première assemblée d'avril 2011 qui rejetait la fusion et la suivante, « *c'est qu'après réflexion, j'ai pensé que limiter les niveaux de décision était le meilleur choix pour l'entreprise* ».

## **Accusé par son beau-frère**

C'est Pierre Lemaire, beau-frère de Christophe Roquette, qui a transmis ce mail et attesté de la corruption de Christophe Roquette. « *Il leur a dit qu'il y aurait 300 000 € dans les testaments des oncles, Claude et Philippe, pour chacun* », confirme-t-il.

« *Pourquoi ne pas avoir soulevé ces éléments directement lors de l'assemblée générale ?* », interroge le président du tribunal. « *À l'époque, ça ne se faisait pas, mais je le regrette* », répond Pierre Lemaire. Pourquoi a-t-il mis plusieurs années à se manifester ? « *Car j'avais des liens très étroits avec Christophe Roquette. Ma décision a donc été mûrie.* »

Rappelant que la peine maximale pour ce genre de faits est de deux ans de prison et de 9 000 € d'amende, le parquet a requis « *six mois avec sursis simple et 5 000 € d'amende* ». « *Peu importe ce qu'il s'est passé après, affirme le représentant du ministère public. À partir du moment où il y a une promesse, ça constitue une infraction.* » Le délibéré sera rendu le 27 janvier 2022.

## **Prime de majorité contre impôt sur la fortune**

Dans les années 1960, l'entreprise Roquette est détenue à 50 % par la branche Germain et 50 % par la branche Dominique, les frères fondateurs. La branche Dominique cède la moitié de ses actions à la société Rhône-Poulenc. Puis lui rachète, en 1986.

Faute de trésorerie, « les Dominique » revendent une partie de ces parts à la branche Germain, qui devient donc majoritaire. Ces parts sont acquises

avec un surcoût de plus de 17 millions de francs. Pour les descendants Germain, cette surcote constitue « *une prime de majorité* », justifiant leur domination.

Cette dernière a disparu avec la fusion. « *Christophe Roquette s'est toujours opposé à la fusion sans compensation de la prime de majorité*, argue maître Stéphane Dhonte, avocat des 27 parties civiles. *Et il aurait, en quelques mois, changé d'avis.* »

## **La preuve d'une corruption**

Les clauses d'assurance-vie, qui seraient la preuve d'une corruption, ont bien été retrouvées dans le testament de Claude « *et leur total correspond à la prime de majorité attendue par la branche de Christophe Roquette* », selon le conseil.

« *Pas du tout. Elles correspondent aux sommes liées à une mutualisation de l'impôt sur la fortune qui a cours dans la famille depuis 1995*, martèlent les avocats de la défense. *Et Claude a changé son testament en 2012. Le marasme judiciaire avait commencé. Pourquoi aurait-il fait ça ? D'ailleurs des personnes qui ont voté contre la fusion en ont également bénéficié.* » Pour Pierre Lemaire, le témoin à charge, c'est parce que « *Claude est justement quelqu'un d'intelligent* ».

**Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :**

**Justice, droits et liberté (/tags/justice-droits-et-liberte) |**

**Lois et règlements (/tags/lois-et-reglements) | Économie (/tags/economie) |**

**Industries de transformation (/tags/industries-de-transformation) |**

**Famille (/tags/famille) |**

**Lestrem (62136, Pas-de-Calais) (/region/bethune-et-ses-environs/lestrem) |**

**Lille (59000, 59033, 59777, 59800, Nord) (/tags/lille-6)**

**Profitez**

**S'abonner dès 1€**

**(<https://lavoixdunord-espace-abonnement.lavoix.com/premium->**

# des 1-euro avantages de l'offre Premium dès 1€

- Accès à tous les articles en illimité.
- Le journal numérique tous les matins dès 6h.
- Confort de lecture, pratique publicitaire responsable.
- Des avantages exclusifs avec le Club Abonnés : jeux et invitations à des événements.
- Abonnement sans engagement, annulable à tout moment.

